

Le vrai du faux sur le compteur Linky (Par Erwan Benezet)

Dans Le Parisien du samedi 29 septembre vous avez édité un article sur Linky qui est très incomplet voire erroné ou mensonger. Je reprends chacun des chapitres :

Linky ne sert à rien

Vous précisez à juste titre que les économies possibles restent à prouver.

Vous affirmez ensuite que Linky est indispensable à la transition énergétique en mettant en avant le besoin pour Enedis/Edf de connaître à tout instant les consommations et productions locales sachant que la production par les énergies renouvelables est variable et peut mettre en péril l'équilibre production/consommation. Cela est vrai, mais, inutile de mettre un Linky chez 35 millions d'usagers pour cela, **Un Linky sur le transformateur local qui alimente en moyenne 100 usagers fournit à Enedis/Edf la bonne information nécessaire.**

Linky coûte cher

C'est vrai et vous omettez de préciser que **chaque usager le paiera à partir de 2021 !** Par rapport à ma remarque précédente, veuillez noter que Linky sur transformateur local coûterait 100 fois moins cher, soit 60 Millions au lieu de 6 milliards.

Linky est mauvais pour la santé

Au niveau rayonnement émis, je pense que votre propos est juste même si les limites retenues par ANFR sont un peu hautes par rapport à d'autres pays. Néanmoins il faut le nuancer par le fait qu'**un Linky installé** dans une grappe reliée à son transformateur local **reçoit plus de 500 signaux CPL par jour soit un signal émis et reçu toutes les 3 minutes !**

Linky est sujet aux coupures

Votre propos est impartial. Parfait.

Linky est un espion

Votre propos est erroné. **L'électronique du Linky est prévue pour enregistrer la consommation ou production toutes les 2 secondes.** Et cette info est mémorisée pour traitement ou envoi ultérieur. Ce relevé à tout instant s'appelle courbe de charge de l'utilisateur. Elle permet entre autres de savoir à quelle heure nous nous couchons, nous levons, si nous nous sommes relevés la nuit, etc ... Cette courbe de charge permet aussi de savoir quels types d'appareils électriques nous utilisons. Plusieurs entreprises ont mis au point des logiciels analysant ces courbes de charge en vue d'en tirer un max d'informations. Même si la CNIL a ramené le pas de la courbe de charge de 2 secondes à 30 minutes, le risque d'exploitation de ces données par Enedis voire des tiers reste possible.

Enfin, **les programmes du Linky sont modifiables à distance par simple téléchargement** d'Enedis. Comment pouvoir affirmer sans rire que Linky n'atteint pas à notre vie privée ?

On ne peut refuser l'installation de Linky

Votre propos est erroné. **Il n'y a aucune obligation pour l'utilisateur.** C'est la CRE qui a imposé à Enedis de faire ce déploiement. Quand vous indiquez que la panne possible de l'ancien compteur serait facturé, vous montrez implicitement que le refus est possible !

D'autres pays ont installé Linky

Oui certes mais un très grand **nombre de pays européens ne l'installent pas chez l'utilisateur** tels que : Belgique, Allemagne, Pologne, Lettonie, Lituanie, Tchéquie, Slovaquie, Hongrie, Croatie, Roumanie, Bulgarie, Portugal, Chypre.

En particulier l'Allemagne explique très bien que Linky n'est pas rentable pour l'utilisateur et ne le déploie que pour des puissances installées supérieures à 36kW.

Je vous demande donc, d'user de mon droit de réponse et de publier mes remarques dans une prochaine édition du quotidien.

Par ailleurs, je me tiens à votre disposition pour aborder avec vous tous les incidences du déploiement de Linky ; vous pouvez consulter le site www.calsqy.fr sur lequel vous trouverez une documentation complète et relativement impartiale.